

Optez pour les inscriptions automatisées aux Championnats de France !

Nombreux sont les clubs qui souhaitent maîtriser les inscriptions de leurs archers aux championnats de France, soit dans le but de prendre en charge les frais d'inscriptions, soit pour s'assurer du bon déroulement de celles-ci

La fédération a mis en place un nouveau service "Inscriptions aux Championnats de France" (extranet – espace licencié).



Qui sont les bénéficiaires ?

Les clubs via le menu de l'extranet fédéral : au préalable, ils doivent opter pour l'option. Ils s'engagent alors pour toute la saison sportive. Un paiement global sera fait par prélèvement après chaque championnat.



Les archers, si le club a opté pour l'option. Ils n'ont plus besoin d'envoyer un chèque de préinscription.

Si mon club n'a pas souscrit cette option ?

Le circuit habituel de préinscription est maintenu, avec envoi d'un chèque encaissé après le Championnat de France ou retourné si l'archer n'est pas sélectionné.

L'ancien et le nouveau système peuvent-ils cohabiter pour un même club ?

Non. Si le club souscrit pour l'inscription automatique, c'est l'ensemble des archers du club qui sera concerné par le dispositif. Si des archers se sont déjà pré-inscrits en envoyant des chèques, ceux-ci seront alors retournés.

Les gestionnaires et consultants sportifs de l'extranet ont-ils accès aux informations ?

Oui, ils peuvent extraire la liste des tireurs inscrits de leur zone géographique, avec les moyens de contacts. Il est désormais possible de faciliter l'organisation de déplacements en partageant ce type d'information.

Comment cela fonctionne ? Pour les archers...

Les archers qui prétendent à une sélection peuvent se préinscrire directement à partir de l'**Espace Licencié** (code d'accès et mot de passe joint à la licence). Dans ce cas, un mail d'information est adressé à son club.

Il n'y a pas de difficultés particulières pour procéder à sa préinscription. Il suffit de sélectionner le classement sélectif pour lequel on souhaite participer puis de renseigner les champs demandés.

Comment cela fonctionne ? Pour les clubs...

Les clubs peuvent aussi préinscrire leurs archers :

- Le système affiche tous les archers classés,
- Il suffit de sélectionner dans la colonne de gauche les archers classés,
- Dans la colonne de droite figurent les préinscrits du club, y compris ceux qui se sont préinscrits via l'espace licencié.

Il est possible d'extraire la liste des préinscrits du club.

Pour préinscrire un archer, cliquer sur le lien code adhérent, une fenêtre «inscription» permet alors la validation de la préinscription.

Soyez informé par mail ou SMS de votre inscription définitive

La FFTA a mis en place deux nouveaux modes de contact, adresse "e-mail" et message "SMS". L'archer pourra, s'il le souhaite, être prévenu lors de l'arrêt du sélectif, de sa sélection ou non au championnat de France. Les informations nécessaires devront être bien renseignées au préalable dans les zones prévues à cet effet.

Comment s'effectue le paiement ?

Le compte du club sera débité après le championnat de France du montant déterminé en fonction du nombre de participant.

En cas d'absence d'un archer sélectionné, la FFTA retournera un chèque du montant de la préinscription dès réception d'un justificatif.